



MON VILLAGE
URBAIN



mairie-begles.fr

Mardi 15 novembre 2022

LE MAIRE PREND UN ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE COUPURES D'ÉNERGIE À BÈGLES

Dans un contexte de crise énergétique qui fragilise de nombreux Béglais, le maire de Bègles a pris, le 8 novembre, un arrêté interdisant les coupures d'énergie sur la commune.

Dénonçant l'insuffisance du « bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie » de l'Etat, le maire de Bègles, Clément Rossignol Puech, demande l'interdiction des coupures de gaz et d'électricité pour les foyers béglais confrontés à des difficultés pour payer leurs factures à l'issue de la trêve hivernale et jusqu'au rétablissement du tarif réglementé pour tous, ou la mise en place d'un bouclier tarifaire solidaire.

Face à l'explosion du nombre de familles en situation de précarité énergétique en France, à la prévision d'augmentation du prix de l'électricité et à la suppression de l'ensemble des tarifs réglementés en gaz au 1^{er} juillet 2023, **le maire considère qu'il est de sa responsabilité morale d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences sociales et sociétales induites par l'insécurité énergétique de la France.** Les familles en difficultés, aux revenus modestes et même médians (qui, à Bègles, est inférieur au niveau national) renoncent à allumer le chauffage ou disposent d'un reste à vivre qui ne leur permet pas de vivre dignement. Cette situation va engendrer de nouveaux risques d'impayés pour les familles ne bénéficiant pas actuellement d'aides sociales. À Bègles, les aides en énergie et au logement ont été augmentées de 40 % entre 2019 et 2022, représentant 12 % du budget de l'aide sociale facultative cette année.

Plafonnant la hausse des prix de l'électricité à 15 % pour tous les usages, y compris les plus déraisonnables pour le climat, **le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat est considéré par le maire comme injuste socialement et écologiquement.** C'est pourquoi il demande que soit instaurée une tarification très inférieure au prix du marché pour les premiers kWh consommés et une tarification non subventionnée pour les dépenses énergétiques dites « superflues » et incompatibles avec les efforts de sobriété demandés aux Français (chauffage piscine privée, climatisation, etc.).

« Il est essentiel de garantir à toutes et tous l'accès à l'énergie pour les besoins de première nécessité par la mise en place d'un bouclier tarifaire alternatif, plus solidaire et écologique en ces temps de crise énergétique et climatique. »

Clément Rossignol Puech, maire de Bègles
